



Déclaration de renseignements pour la transmission électronique d'une déclaration de revenus et de prestations d'un particulier

- Les renseignements fournis dans ce formulaire visent l'année d'imposition indiquée à droite.
- Lisez les renseignements et les instructions au dos de ce formulaire avant de le remplir.
- **Vous devez remplir les parties A, B, E, F et G de ce formulaire.** Les parties C et D sont facultatives.
- Le particulier (ou son représentant légal) nommé à la partie A doit signer la partie E.
- La partie G doit être remplie par votre déclarant par voie électronique une fois que la déclaration a été transmise.

Année d'imposition : _____

Partie A – Identification et adresse telles qu'indiquées sur votre déclaration (obligatoire)

Prénom		Nom de famille			Numéro d'assurance sociale				
Adresse postale : n° d'app. – n° et nom de la rue									
CP	RR	Ville			Prov./Terr	Code postal			
Adresse de courriel (facultative)									
Je comprends qu'en fournissant une adresse courriel, je m'inscris au courriel en ligne et j'accepte les conditions . Pour plus de renseignements, lisez les renseignements et les instructions au verso du formulaire.									

Partie B – Déclaration des montants de votre déclaration générale d'impôt et de prestations (obligatoire)

Inscrivez les montants suivants figurant dans votre déclaration, s'il y a lieu :

Revenu total (ligne 150)	_____	
Revenu imposable (ligne 260)	_____	Remboursement (ligne 484)
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux (ligne 350 de l'annexe 1).	_____	ou
		Solde dû (ligne 485)

Partie C – Envoi à une autre adresse (facultative)

Remplissez cette partie si vous voulez que nous envoyions votre avis de cotisation et votre remboursement d'impôt, ou seulement votre avis de cotisation, à l'adresse du déclarant par voie électronique nommé à la partie F. Cochez (✓) la case appropriée pour nous dire quels renseignements envoyer à l'adresse du déclarant. Cette autorisation vise seulement l'année d'imposition courante. Lisez le dos de ce formulaire pour en savoir plus.

avis de cotisation et remboursement d'impôt **ou** avis de cotisation

Partie D – Autoriser un déclarant par voie électronique à vous représenter (facultative)

En remplissant et en transmettant cette partie du formulaire T183, j'autorise l'Agence de revenu du Canada à traiter le déclarant par voie électronique nommé à la partie F en tant que mon représentant pour toute question concernant ma déclaration de revenu. Cette autorisation est limitée à l'année d'imposition spécifique et ne fournit pas un accès en ligne au représentant d'un contribuable. Cette autorisation prendra fin le _____

Si vous n'indiquez pas de date, cette autorisation **restera en vigueur** jusqu'à ce que vous, le soussigné, l'annuliez. Lisez le dos de ce formulaire pour en savoir plus.

Signature de la personne indiquée à la partie A ou de son représentant légal Nom et titre du représentant légal Date

Partie E – Déclaration et autorisation (obligatoire)

J'atteste que les renseignements inscrits à la partie A et les montants indiqués à la partie B ci-dessus sont exacts et complets et qu'ils révèlent la totalité de mes revenus de toutes provenances. J'atteste également avoir lu le verso de ce formulaire, et que le déclarant par voie électronique identifié à la partie F transmet ma déclaration. J'autorise ce déclarant à communiquer avec l'Agence de revenu du Canada pour corriger des erreurs ou des omissions.

Signature de la personne indiquée à la partie A ou de son représentant légal Nom et titre du représentant légal Date

Partie F – Identification du déclarant par voie électronique (obligatoire)

En signant la partie E ci-dessus, la personne nommée à la partie A déclare que la personne ou l'entreprise ci-dessous transmet sa déclaration par voie électronique. La partie E **doit être signée** avant que la déclaration soit transmise.

Nom de la personne ou de l'entreprise : _____

Numéro du déclarant par voie électronique : _____

Partie G – Numéro de contrôle ou de confirmation du document (obligatoire)

Le numéro de contrôle ou de confirmation du document attribué à l'enregistrement électronique de la déclaration de cette personne est :

Loi sur la protection des renseignements personnels, fichiers de renseignements personnels ARC PPU 005 et ARC PPU 175

Renseignements et instructions

Partie A – Identification – Adresse de courriel (facultative)

Après avoir lu et accepté les conditions qui suivent, inscrivez l'adresse courriel que vous voulez utiliser pour recevoir une notification de courriel en ligne. Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne à www.arc.gc.ca/mondossier.

Conditions – En fournissant une adresse courriel, vous vous inscrivez au courriel en ligne et vous autorisez l'ARC à vous envoyer des avis par courriel lorsque vous avez du courrier à consulter dans Mon dossier. Les avis et la correspondance livrés en ligne dans Mon dossier seront présumés avoir été envoyés à la date de l'avis par courriel. Vous comprenez et acceptez que vos avis de cotisation et vos avis de nouvelle cotisation, ainsi que toute correspondance future admissible à la livraison en ligne ne seront plus envoyés par la poste.

Une fois que nous aurons traité votre déclaration, nous vous enverrons un courriel de confirmation d'inscription à l'adresse courriel que vous nous avez fournie, confirmant votre inscription au service de courriel en ligne. Le traitement d'une déclaration sur papier prend habituellement de quatre à six semaines, et le traitement d'une déclaration transmise par voie électronique peut prendre aussi peu que huit jours ouvrables.

Pour consulter votre correspondance, vous devez être inscrit au service Mon dossier de l'ARC. Pour vous inscrire, allez à www.arc.gc.ca/mondossier. Vous y trouverez aussi des renseignements sur la façon de vous inscrire, de gérer, et de consulter votre courriel en ligne, et plus encore.

Les renseignements personnels sont recueillis selon le paragraphe 220(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. On les utilise pour envoyer des avis électroniques. Les renseignements sont décrits dans les banques de données personnelles ARC PPU 175 *Banque de données du Système d'identification du représentant du contribuable (SIRC)* et ARC PPU 005, *Traitement des déclarations et paiements des particuliers*, dans le chapitre de l'ARC d'*Info Source*. Les renseignements sont protégés selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les particuliers ont le droit d'accéder à leurs renseignements personnels, de les corriger ou de les annoter et sont en droit de s'attendre à ce que ceux-ci soient protégés. Pour en savoir plus sur les demandes de renseignements personnels à l'ARC et le chapitre *Info Source* de l'ARC, allez à www.arc.gc.ca/aiarp.

Partie C – Envoi à une autre adresse (facultative)

Si vous cochez la case pour nous demander d'envoyer votre avis de cotisation **et** le remboursement d'impôt connexe à l'adresse du déclarant par voie électronique, nous vous enverrons un chèque de remboursement à l'adresse de celui-ci, même si vous utilisez le dépôt direct. Cependant, si vous avez d'autres remboursements d'impôt par la suite, nous les déposerons dans votre compte bancaire.

Si vous cochez la case pour nous demander d'envoyer **seulement** votre avis de cotisation à l'adresse du déclarant par voie électronique et que vous avez demandé un remboursement d'impôt dans votre déclaration, vous devez utiliser le dépôt direct ou en faire la demande. Sinon, nous vous enverrons votre remboursement d'impôt, s'il y a lieu, à l'adresse du déclarant par voie électronique.

Cette autorisation d'envoi vise seulement l'année d'imposition courante. Elle ne vise pas toute autre correspondance que nous vous enverrons ni les paiements de la PFCE, de la PUGE, du crédit pour la TPS/TVH et versements provinciaux connexes ni les versements anticipés de la PFRT, ni tout autre paiement d'impôt ou de taxe réputé en trop ni tout autre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation.

Vous ne pouvez pas remplir cette partie si votre déclaration est une déclaration à remboursement escompté.

Partie D – Autoriser un déclarant par voie électronique à vous représenter (facultative)

Remplissez la partie D si vous voulez autoriser le déclarant par voie électronique nommé à la partie F à vous représenter au sujet de votre déclaration de revenus et de prestations. Comme cette autorisation est limitée à une année d'imposition précise et n'autorise pas l'accès en ligne de votre représentant, vous devez remplir et soumettre le formulaire T1013, *Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant*, pour autoriser le déclarant par voie électronique à accéder à votre compte en ligne. Il peut vous demander des frais pour vous représenter.

En remplissant et signant la partie D et pourvu que le déclarant par voie électronique nous transmette ces renseignements avec votre déclaration, vous autorisez l'ARC à divulguer des renseignements liés à votre déclaration de revenus et à votre compte d'impôt à votre représentant. Celui-ci pourrait demander des rajustements à votre déclaration et à votre compte.

Si cette autorisation n'est pas transmise à l'ARC, remplissez et envoyez nous un formulaire T1013, *Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant* pour autoriser votre déclarant avec son ID Rep, ID Groupe, ou son numéro d'entreprise (NE). Pour en savoir plus, lisez « Niveau d'autorisation » sur le formulaire T1013, que vous trouverez à www.arc.gc.ca/formulaires.

Vous pouvez aussi demander ou annuler l'autorisation d'un représentant en ligne à www.arc.gc.ca/mondossier.

Si nous choisissons votre déclaration pour un examen **avant** ou **après** avoir établi la cotisation, nous demanderons à votre déclarant par voie électronique de nous fournir des pièces justificatives, s'il offre ce service additionnel **et** si vous avez rempli la partie D. Sinon, nous communiquerons avec vous.

Si vous êtes le représentant légal d'une personne décédée, vous devez **tout d'abord** soumettre une copie du **certificat de décès** et du **testament**, vous désignant exécuteur (et un formulaire T1013 signé par l'exécuteur si ce n'est pas vous) au centre fiscal. Si vous ne soumettez pas ces documents, l'autorisation de la partie D ne sera pas acceptée. Conservez ces documents pour une période de six ans suivant la date de production de la déclaration.

Partie E – Déclaration et autorisation (obligatoire)

Si votre déclaration a été produite par TED, vous devez remplir les parties A, B, et E. En signant la partie E, vous reconnaissez que, selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez :

- conserver pendant six ans tous les documents utilisés pour préparer votre déclaration et nous fournir ces documents sur demande;
- fournir au déclarant nommé à la partie F l'original signé de ce formulaire et en conserver une copie.

En signant la partie E, vous déclarez que la personne ou l'entreprise nommée à la partie F produira votre déclaration en votre nom par voie électronique. Si votre déclaration comporte des erreurs ou des omissions, vous nous autorisez à faire ce qui suit :

- divulguer ces erreurs et omissions au déclarant;
- lui donner, si nécessaire, vos renseignements personnels.

En signant la partie E, vous déclarez que le déclarant nommé à la partie F est autorisé à fournir votre adresse de courriel à l'ARC pour recevoir votre correspondance de celle-ci par voie électronique.

Vous autorisez aussi le déclarant à faire des changements à votre déclaration s'il y a lieu, et à nous la soumettre à nouveau. Il ne doit toutefois pas apporter des changements qui modifient de plus de 300 \$ votre remboursement ou votre solde dû indiqué à la partie B.

En signant la partie E, vous confirmez avoir compris que nous sommes responsables du caractère confidentiel des renseignements fiscaux produits par voie électronique **seulement** après que nous avons accepté ces renseignements.

Lorsqu'un **fiduciaire** ou **représentant légal** signe la partie E, vous attestez que les renseignements inscrits dans la partie A et les montants inscrits dans la partie B sont exacts, complets et révèlent la totalité des revenus de toutes provenances du contribuable que vous représentez. Si vous êtes le représentant légal d'une **personne décédée**, vous devez soumettre une copie du certificat de décès au déclarant par voie électronique.

Vous êtes peut-être un **agriculteur** qui a demandé dans sa déclaration à participer aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Si c'est le cas, en signant la partie E, vous autorisez l'ARC à partager les renseignements de votre déclaration de revenus avec le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Vous autorisez aussi celui-ci à partager ces renseignements avec les ministres provinciaux de l'Agriculture et les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux. Vous autorisez également le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à partager tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande.

Pour en savoir plus sur la confidentialité, consultez le formulaire T1273 à www.arc.gc.ca/formulaires.